

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Monsieur LEGER Marc – 18 Rue de l'église à Ferrières-en-Bray.
- Considérant la livraison d'un camion de béton par l'Entreprise LIMERMONT – Zone Industrielle – Route de Ferrières – 76220 Ferrières-en-Bray au domicile de Monsieur LEGER Marc.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>:** Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 25 septembre 2024 de 07H00 à 12H00, la circulation des piétons et des véhicules sera réglementée suivant les dispositions ci-dessous.

**Article 2:** Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

**Article 3:** Le stationnement sera interdit au n°18 et face au n° 18. La circulation sera interdite Rue de l'église, une déviation devra être faite par les Services Techniques vers Rue Saint Jean, Rue Charles Gervais, Rue Leroy Moulin, et Rue Saint Jean, Rue Charles Gervais, Rue Leroy Moulin.

**Article 4:** L'entreprise LIMERMONT - Zone Industrielle - Route de Ferrières – 76220 Ferrières-en-Bray devra mettre en place une signalisation pour dévier et sécuriser les piétons.

**Article 5:** L'entreprise LIMERMONT - Zone Industrielle - Route de Ferrières - 76220 Ferrières-en-Bray veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin des travaux.

**Article 6:** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7:** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise LIMERMONT – Zone Industrielle – Route de Ferrières – 76220 Ferrières-en-Bray en charge de la mise en place de la signalisation.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Commune.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 16 septembre 2024.

Le Maire.



Marie-France DÉVILLERVAL

Marie-France DÉVILLERVAL